

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 12.0 / 2023



Explication

DRG implicite d'un jour

Dans le catalogue des forfaits par cas SwissDRG, les ajustements journaliers du cost-weight pour les cas low outliers (durée du séjour inférieure à la borne inférieure) sont calculés de manière normative sur la base des données de coûts des inliers.

Si la borne inférieure de durée de séjour d'un DRG se monte à deux jours et ce DRG présente un certain nombre de cas restant 1 jour, l'ajustement journalier correspond à la différence entre le coût moyen des inliers et la médiane des coûts des low-outliers. Ils en résultent des « DRG implicite d'un jour », vu que le cost-weight effectif des low outliers correspond à la médiane des coûts des cas de DRG d'un jour.

DRG explicite d'un jour

Tous les cas dans un groupe de cas ont une durée de séjour de un selon la définition des DRG. La liste des DRG explicite d'un jour peut être directement obtenue dans le catalogue des forfaits par cas (les DRG avec une durée moyenne de séjour de 1).

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 12.0 / 2023

No. de série	DRG	Texte
1	902Z	Diagnostic principal non admis
2	A42B	Prélèvement de moelle osseuse ou de cellules souches, autologue, âge > 15 ans
3	B03D	Interventions opératoires pour para/tétraplégie, affection cérébrale et interventions pour paralysie cérébrale, dystrophie musculaire, neuropathie ou interventions sur la colonne vertébrale et la moelle osseuse, âge > 15 ans
4	B05Z	Décompression lors de syndrome du tunnel carpien ou du tunnel tarsien
5	B09C	Autres interventions sur le crâne
6	B17B	Interventions sur les nerfs périphériques et les nerfs cérébraux
7	B20C	Interventions intracrâniennes particulières ou complexes ou grande opération de la colonne vertébrale avec procédure complexe ou traitement complexe de soins intensifs > 119 points, âge > 15 ans
8	B21C	Implantation d'un autre neurostimulateur ou d'électrodes intracrâniennes
9	B21D	Implantation d'autres électrodes
10	B69B	Accident ischémique transitoire (AIT) et occlusion de vaisseaux extracrâniens, avec traitement neurologique complexe d'accident vasculaire cérébral aigu < 73 heures
11	B69C	Accident ischémique transitoire (AIT) et occlusion de vaisseaux extracrâniens, avec autre traitement neurologique complexe d'accident vasculaire cérébral aigu ou acte diagnostique neurologique complexe ou CC extrêmement sévères
12	B69D	Accident ischémique transitoire (AIT) et occlusion de vaisseaux extracrâniens
13	B87B	Maladies et troubles du système nerveux avec traitement complexe de soins intensifs/traitement complexe en unité de soins intermédiaires > 119 à 184 points
14	C03B	Interventions sur la rétine, la choroïde, le vitré, la chambre postérieure de l'œil avec intervention sur le cristallin
15	C03C	Interventions sur la rétine, la choroïde, le vitré, la chambre postérieure de l'œil
16	C04Z	Interventions sur la cornée
17	C06A	Interventions sur l'iris, le corps ciliaire, la sclère et la chambre antérieure avec mise en place d'un implant de drainage antiglaucomateux
18	C06B	Interventions sur l'iris, le corps ciliaire, la sclère et la chambre antérieure
19	C08A	Extraction extracapsulaire du cristallin avec intervention en plusieurs temps ou bilatérale ou malformation congénitale du cristallin

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 12.0 / 2023

No. de série	DRG	Texte
20	C08B	Intervention sur le cristallin
21	C10Z	Interventions sur les muscles oculaires
22	C12Z	Interventions sur la paupière
23	C13B	Interventions sur le système lacrymal
24	D05B	Interventions complexes sur les glandes salivaires sauf les parotidectomies complexes
25	D06A	Interventions coûteuses sur les sinus nasaux, l'apophyse mastoïde, l'oreille moyenne et autres interventions sur les glandes salivaires, avec tympanoplastie complexe ou âge < 6 ans
26	D06B	Interventions coûteuses sur les sinus nasaux, l'apophyse mastoïde, l'oreille moyenne et autres interventions sur les glandes salivaires, âge > 5 ans et âge < 16 ans, ou intervention complexe sur l'apophyse mastoïde ou les sinus nasaux ou avec diagnostic complexe, âge > 15 ans
27	D06C	Interventions coûteuses sur les sinus nasaux, l'apophyse mastoïde, l'oreille moyenne et autres interventions sur les glandes salivaires, âge > 15 ans
28	D08Z	Interventions sur la cavité buccale et la bouche pour néoformation maligne
29	D12B	Autres interventions sur l'oreille, le nez, la bouche et la gorge
30	D13B	Contrôle d'hémorragie après tonsillectomie ou adénectomie ou tonsillectomie pour abcès, sauf en cas de néoformation maligne, âge < 16 ans
31	D13C	Tonsillectomie ou adénectomie sauf en cas de néoformation maligne, âge > 15 ans
32	D16Z	Ablation de matériel sur la mâchoire et le visage
33	D20Z	Radiothérapie pour maladies et troubles de l'oreille, du nez, de la bouche et de la gorge
34	D22Z	Interventions sur la cavité buccale et la bouche, sauf pour néoformation maligne
35	D25B	Interventions moyennement complexes au niveau de la tête et de la gorge pour néoformation maligne
36	D28Z	Ostéotomie sur une mâchoire et interventions complexes au niveau de la tête et de la gorge ou autres interventions au niveau de la tête et de la gorge pour néoformation maligne
37	D29Z	Opérations sur la mâchoire et autres interventions au niveau de la tête et de la gorge sauf en cas de néoformation maligne
38	D30A	Diverses interv. sur l'oreille, le nez, la bouche et la gorge avec CC extr. sévères, avec interv. coûteuse ou interventions sur la cav. bucc. et la bouche sauf pour néof. maligne, sans plastie du pl. bucc. ni plastie vestibul. avec âge < 3 ans

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 12.0 / 2023

No. de série	DRG	Texte
39	D30B	Diverses interventions sur l'oreille, le nez, la bouche et la gorge avec procédure particulière ou âge < 16 ans
40	D30C	Diverses interventions sur l'oreille, le nez, la bouche et la gorge, âge > 15 ans
41	D38A	Interventions très complexes sur le nez
42	D38B	Interventions complexes sur le nez
43	D39Z	Autres interventions sur le nez
44	D40Z	Extraction et réparation dentaire
45	D60B	Néoplasmes malins à l'oreille, au nez, à la bouche et dans la gorge
46	E02C	Autres procédures opératoires sur l'appareil respiratoire, âge > 15 ans
47	E07Z	Interventions pour syndrome d'apnée du sommeil
48	E63A	Syndrome d'apnées du sommeil ou polysomnographie cardiorespiratoire, max. 2 jours d'hospitalisation, diagnostic neurologique complexe, ou acte diagnostique cardiologique invasif particulier ou âge < 16 ans
49	E63B	Syndrome d'apnées du sommeil ou polysomnographie cardiorespiratoire, max. 2 jours d'hospitalisation, âge > 15 ans
50	F01B	Pose d'un défibrillateur cardiovertteur (AICD), stimulation triple chambre
51	F01D	Pose d'un défibrillateur cardiovertteur (AICD), stimulation double chambre
52	F01F	Pose d'un défibrillateur cardiovertteur (AICD), stimulation simple chambre
53	F02A	Changement d'agrégat d'un défibrillateur cardiovertteur (AICD), stimulation double ou triple chambre
54	F02B	Changement d'agrégat défibrillateur cardiovertteur (AICD), stimulation simple chambre
55	F12C	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation triple chambre
56	F12D	Implantation d'un stimulateur cardiaque sans sonde
57	F12E	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation double chambre
58	F12F	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation simple chambre
59	F17A	Changement d'un stimulateur cardiaque, multi-chambres
60	F18B	Révision d'un stimulateur cardiaque ou défibrillateur cardiovertteur (AICD) sans changement d'agrégat, âge > 15 ans
61	F19Z	Autre intervention transluminale percutanée sur le cœur, l'aorte et les vaisseaux pulmonaires ou procédés particuliers
62	F21C	Autres procédures opératoires pour maladies cardio-vasculaires

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 12.0 / 2023

No. de série	DRG	Texte
63	F24C	Angioplastie coronaire percutanée (ACTP) avec trois stents ou plus ou procédure complexe ou avec deux stents ou avec diagnostic de complication ou âge < 16 ans et insuffisance totale
64	F24D	Angioplastie coronaire percutanée (ACTP) avec deux stents
65	F24E	Angioplastie coronaire percutanée (ACTP) avec diagnostic de complication ou âge < 16 ans
66	F24F	Angioplastie coronaire percutanée (ACTP), âge > 15 ans
67	F31F	Autres interventions cardiothoraciques
68	F39A	Ligature et stripping de veines avec intervention bilatérale particulière
69	F39B	Ligature et stripping de veines
70	F41B	Actes diagnostiques cardiologiques invasifs pour infarctus du myocarde aigu
71	F50A	Mesures ablatives pour tachyarythmie avec ablation particulière, âge < 16 ans
72	F50B	Mesures ablatives pour tachyarythmie avec intervention complexe, âge > 15 ans
73	F50C	Mesures ablatives pour tachyarythmie, âge > 15 ans
74	F59E	Interventions vasculaires complexes ou moyennement complexes avec procédés particuliers ou âge < 16 ans
75	F59F	Interventions vasculaires complexes ou moyennement complexes avec pose supplémentaire multiple de stents ou diagnostic de complication ou intervention particulière, âge > 15 ans
76	F59G	Intervention vasculaire complexe ou moyennement complexe, âge > 15 ans
77	F95B	Fermeture opératoire d'une communication interauriculaire ou interventriculaire, âge > 17 ans
78	G04B	Petites interventions sur l'intestin grêle et le côlon
79	G11B	Pyloromyotomie ou anoproctoplastie et réparation de l'anus et du sphincter, âge > 9 ans
80	G12B	Autres procédures opératoires sur les organes digestifs
81	G18B	Interventions sur l'intestin grêle et le côlon ou autre intervention sur l'estomac, l'œsophage et le duodénum sans radiothérapie
82	G19B	Autres interventions sur l'estomac, l'œsophage et le duodénum sauf pour néoformation maligne, avec intervention complexe ou âge < 16 ans
83	G21C	Intervention pour adhérences et âge > 15 ans
84	G26A	Autres interventions sur l'anus, âge < 16 ans

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 12.0 / 2023

No. de série	DRG	Texte
85	G26B	Autres interventions sur l'anus, âge > 15 ans
86	G46C	Gastroskopie ou procédure endoscopique anti-reflux
87	G48A	Coloscopie avec CC sévères ou intervention à complications ou âge < 16 ans avec diagnostic particulier ou procédure de complication ou état après transplantation d'organe
88	G48B	Coloscopie avec CC sévères ou intervention à complications ou âge > 15 ans
89	G60B	Néoplasme malin des organes digestifs
90	G67C	Diverses maladies des organes digestifs ou hémorragie gastro-intestinale ou ulcère duodénal avec CC sévères ou trouble de la coagulation
91	G70C	Autres affections sévères des organes digestifs ou cathéter cutanéopéritonéal, âge > 15 ans
92	G71B	Autres affections moyennement sévères des organes digestifs, âge < 16 ans
93	G72A	Autres affections bénignes à modérées des organes digestifs ou douleur abdominale ou adénite mésentérique avec intervention particulière ou CC sévères
94	H06Z	Autres procédures opératoires sur le système hépatobiliaire et le pancréas
95	H07C	Cholécystectomie, âge > 11 ans
96	H41B	CPRE pour néoplasme malin ou âge < 3 ans
97	H41C	CPRE, âge > 2 ans
98	H61B	Néoplasme malin sur le système hépatobiliaire et le pancréas
99	H62B	Affections du pancréas sauf néoplasme malin
100	H63C	Affections du foie sauf néoplasme malin, cirrhose hépatique et hépatites non infectieuses particulières ou séjour d'évaluation avant transplantation hépatique, âge < 16 ans
101	H63D	Affections du foie sauf néoplasme malin, cirrhose hépatique et hépatites non infectieuses particulières ou séjour d'évaluation avant transplantation hépatique, âge > 15 ans
102	H64C	Affections de la vésicule biliaire et des voies biliaires
103	I08D	Autres interventions sur la hanche et le fémur
104	I10B	Autres interventions sur la colonne vertébrale avec intervention particulière ou halotraction ou âge < 16 ans ou diagnostic complexe

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 12.0 / 2023

No. de série	DRG	Texte
105	I10C	Autres interventions sur la colonne vertébrale, âge > 15 ans
106	I12C	Infection/inflammation des os et des articulations avec différentes interventions sur l'appareil musculosquelettique et le tissu conjonctif
107	I13B	Interventions sur l'humérus, le tibia, le péroné et la cheville, avec intervention multiple, intervention bilatérale particulière ou procédure/diagnostic complexe
108	I13C	Interventions sur l'humérus, le tibia, le péroné et la cheville, âge < 16 ans
109	I13D	Interventions sur l'humérus, le tibia, le péroné et la cheville, âge > 15 ans
110	I17Z	Opérations sur le crâne facial
111	I21B	Interventions particulières sur l'articulation de la hanche et le fémur
112	I23A	Interventions particulières à l'exception de l'articulation de la hanche et du fémur, avec intervention à complications ou âge < 12 ans
113	I23B	Interventions particulières à l'exception de l'articulation de la hanche et du fémur, âge > 11 ans et interventions particulières sur la colonne vertébrale ou le bassin
114	I23C	Interventions particulières à l'exception de l'articulation de la hanche et du fémur, âge > 11 ans
115	I27B	Interventions sur les parties molles, âge < 16 ans
116	I27C	Interventions sur les parties molles en cas de néoformation maligne ou d'intervention complexe, âge > 15 ans
117	I27D	Interventions sur les parties molles, âge > 15 ans
118	I28B	Interventions moyennement complexes sur les os ou le tissu conjonctif
119	I28C	Autres interventions sur les os ou tissu conjonctif
120	I29A	Interventions complexes sur l'omoplate, la clavicule, les côtes ou l'épaule avec intervention particulière
121	I29B	Interventions complexes sur l'omoplate, la clavicule, les côtes ou l'épaule, réparation
122	I29C	Interventions complexes sur l'omoplate, la clavicule, les côtes ou l'épaule
123	I30B	Interventions complexes sur l'articulation du genou avec intervention particulière ou procédé particulier, âge < 16 ans
124	I30C	Interventions complexes sur l'articulation du genou, âge > 15 ans
125	I31C	Interventions complexes sur le coude et l'avant-bras
126	I46C	Implantation, remplacement ou révision d'une endoprothèse de hanche

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 12.0 / 2023

No. de série	DRG	Texte
127	I59Z	Autres interventions sur les membres inférieurs et l'humérus ou interventions moyennement complexes sur l'articulation du coude et l'avant-bras
128	J09A	Interventions pour sinus pilonidal et dans la région périanale, âge < 16 ans
129	J09B	Interventions pour sinus pilonidal et dans la région périanale, âge > 15 ans
130	J10A	Opérations de chirurgie plastique au niveau de la peau, du tissu sous-cutané et de la glande mammaire avec intervention particulière
131	J10B	Opérations de chirurgie plastique au niveau de la peau, du tissu sous-cutané et de la glande mammaire
132	J11B	Autres interventions sur la peau, le tissu sous-cutané et la glande mammaire
133	J21Z	Autre transplantation de peau ou débridement avec excision de ganglions lymphatiques ou CC sévères
134	J22Z	Autre transplantation de peau ou débridement sans intervention complexe, sans diagnostic complexe
135	J23A	Grandes interventions bilatérales sur la glande mammaire pour néoformation maligne avec plastie réparatrice ou implant ou lymphadénectomie
136	J23B	Grandes interventions sur la glande mammaire pour néoformation maligne avec plastie réparatrice ou implant ou lymphadénectomie
137	J24A	Interventions sur la glande mammaire sauf lors de néoformation maligne avec remplacement de prothèse ou mammoplastie
138	J24B	Interventions sur la glande mammaire sauf lors de néoformation maligne avec intervention étendue
139	J24C	Interventions sur la glande mammaire sauf lors de néoformation maligne
140	J25Z	Petites interventions sur la glande mammaire pour néoformation maligne
141	K06B	Interventions sur la glande thyroïde, la glande parathyroïde et le canal thyroïdienne
142	L04C	Interventions sur les reins, les uretères et grandes interventions sur la vessie sauf pour néoformation ou interventions sur la thyroïde, âge > 15 ans
143	L06B	Petites interventions sur la vessie
144	L09B	Autres interventions pour affections des organes urinaires
145	L18B	Interventions transurétrales et percutanées transrénales complexes et autres interventions rétropéritonéales sans lithotripsie extracorporelle par ondes de choc (LECO)
146	M03A	Interventions sur le pénis, âge < 18 ans

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 12.0 / 2023

No. de série	DRG	Texte
147	M03B	Interventions sur le pénis, âge > 17 ans
148	M04A	Interventions sur le testicule, âge < 3 ans
149	M05Z	Circoncision et autres interventions sur le pénis ou dans la région inguino-génitale
150	M06Z	Autres procédures opératoires sur les organes génitaux masculins
151	M09B	Procédures opératoires sur les organes génitaux masculins pour néoformation maligne
152	M11C	Résection transurétrale de la prostate
153	N02B	Interventions sur l'utérus et le système utéroannexiel ou lymphadénectomie pour néoformation maligne de l'utérus, du col de l'utérus ou de la
154	N02C	Interventions sur l'utérus et le système utéroannexiel pour néoformation maligne de l'ovaire ou des annexes
155	N04B	Hystérectomie ou autres interventions particulières sauf en cas de néoformation maligne
156	N05B	Ovariectomies et interventions complexes sur les trompes utérines sauf lors de néoformation maligne, lors d'endométriose
157	N05C	Ovariectomies et interventions complexes sur les trompes utérines sauf lors de néoformation maligne
158	N06C	Interventions réparatrices complexes sur les organes génitaux féminins
159	N07A	Autres interventions sur l'utérus et le système utéroannexiel sauf lors de néoformation maligne, avec diagnostic complexe et situation
160	N07B	Autres interventions sur l'utérus et le système utéroannexiel sauf lors de néoformation maligne, avec diagnostic complexe
161	N08Z	Interventions endoscopiques sur les organes génitaux féminins
162	N09Z	Interventions diagnostiques et autres interventions sur les organes génitaux féminins ou stérilisation
163	N11B	Autres procédures opératoires sur les organes génitaux féminins ou interventions particulières
164	N13A	Grandes interventions sur le vagin, le col de l'utérus et la vulve avec diagnostic particulier ou âge < 16 ans
165	N13B	Grandes interventions sur le vagin, le col de l'utérus et la vulve, âge > 15 ans
166	N23A	Autres interventions réparatrices sur les organes génitaux féminins avec énucléation de myome
167	N23B	Autres interventions réparatrices sur les organes génitaux féminins
168	N25Z	Autres interventions sur l'utérus et le système utéroannexiel sauf lors de néoformation maligne, sans diagnostic complexe ou laparoscopie diagnostique
169	O01G	Césarienne, durée de la grossesse plus de 33 semaines complètes
170	O02B	Accouchement par voie basse avec intervention coûteuse ou procédure particulière avec diagnostic particulier
171	O03Z	Grossesse extra-utérine

DRG implicite d'un jour dans la version SwissDRG 12.0 / 2023

No. de série	DRG	Texte
172	O04Z	Hospitalisation après accouchement ou avortement avec procédure opératoire
173	O40Z	Avortement ou hystérotomie, curetage
174	O60C	Accouchement par voie basse avec diagnostic de complication sévère ou moyennement sévère ou traitement particulier
175	O60D	Accouchement par voie basse
176	O61Z	Hospitalisation après accouchement ou thromboembolie pendant la période de gestation ou avortement sans procédure opératoire
177	O62Z	Menace d'avortement
178	P66C	Nouveau-né, poids à l'admission 2000 - 2499 g avec autre problème
179	P66D	Nouveau-né, poids à l'admission 2000 - 2499 g ou poids à l'admission > 2499 g avec autre problème
180	P67B	Nouveau-né, poids à l'admission > 2499 g avec problème grave ou avec autre problème, plus d'un jour d'hospitalisation ou avec procédure opératoire non significative, avec diagnostic de complication ou situation particulière
181	P67C	Nouveau-né, poids à l'admission > 2499 g avec autre problème, plus d'un jour d'hospitalisation ou avec procédure opératoire non significative, avec situation particulière
182	P67D	Nouveau-né, poids à l'admission > 2499 g
183	Q03B	Petites interventions pour maladies du sang, des organes hématopoïétiques et du système immunitaire, âge > 17 ans
184	W61C	Traumatisme multiple
185	X01B	Opération réparatrice pour blessures
186	X04Z	Autres interventions pour blessures des membres inférieurs
187	X05Z	Autres interventions pour blessures de la main
188	X06B	Autres interventions pour autres blessures avec CC sévères ou avec intervention complexe
189	X06C	Autres interventions pour autres blessures
190	Z01Z	Procédures opératoires lors d'autres circonstances induisant une mise à contribution de la santé publique